

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1^{er} degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
04 75 82 35 49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble .

DEMANDE DE BONIFICATION SUITE RÉINTÉGRATION DE CONGÉ PARENTAL

A retourner à la DIPER avant le jeudi 19 mars 2020

NOM.....

PRENOM.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

Courriel..... Portable.....

Pour bénéficier des bonifications de réintégration après congé parental, merci de répondre aux questions suivantes :

Quel était, au moment de votre départ en congé parental :

1/ Votre établissement d'affectation ?

.....

2/ Votre modalité d'affectation ?

à titre définitif

à titre provisoire

3/ Quelle est la date de fin de votre congé parental ?

.....

Je demande une bonification suite à réintégration de congé parental dans le cadre du mouvement intra-départemental 2020.

Rappel : Il existe 2 niveaux de bonification*:

- Priorité absolue sur l'ancien support d'affectation demandé en vœu n°1

- Points supplémentaires sur toutes les natures de supports (ECEL/ECMA/TRS/TR) de l'ancienne école d'affectation (vœux précis école) et sur tous les vœux commune de l'ancienne école d'affectation.

Fait à.....le.....2020
Signature

IMPORTANT :

- * Ne concerne que les titulaires d'un poste à titre définitif au moment du départ en congé parental.
- Il est préconisé pour toute question relative à votre demande de mutation de contacter la **cellule d'aide et de conseil** par mail ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 9 mars au 15 juin 2020.**
- Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prenom.nom@ac-grenoble.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.

Cadre réservé à l'administration